

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET / MME BRIGITTE DEVÉSA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Février 2020**

OBJET : Avenant n° 2 à la convention multipartite avec l'association France Horizon pour la gestion et la coordination de l'Espace accueil des personnes évacuées (EAPE Beauvau).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Février 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention de 226 939,50 € au bénéfice de l'association France Horizon au titre de la gestion et de la coordination de l'Espace d'accueil des personnes évacuées (EAPE Beauvau) suite à l'effondrement d'immeubles de la rue d'Aubagne à Marseille ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'avenant n° 2 à la convention multipartite joint en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**